

## LE VERSEMENT :

### Etape 1 :

• Je déclare et paye la taxe d'apprentissage par le biais de la DSN à destination de l'Urssaf (solde exigible le 5 ou le 15 mai)

### Etape 2 :

• Je désigne les bénéficiaires du solde en me connectant à partir du 25 Mai sur le service disponible : Net-Entreprises.fr

Identifiant : Unité Administrative d'Immatriculation (UAI) du Lycée Jean Monnet indispensable pour l'inscription : **Code UAI : 0851400K**

### Etape 3 :

• Je peux suivre les versements effectués par la plateforme SOLTÉA

Nos formations éligibles sont consultables sur le site de la préfecture de région en cliquant sur le QR CODE !



Pour nous permettre de vous remercier et d'ajuster notre budget, merci de bien vouloir nous informer par courriel du montant de TA que vous comptez nous attribuer à l'adresse suivante :

**ce.0851400K@ac-nantes.fr**  
**A l'attention de Monsieur Le Proviseur**

**Grâce au versement de la taxe d'apprentissage, vous avez le pouvoir de participer à la formation de vos futurs employés, qui deviendront à coup sûr, les futurs piliers de votre entreprise de demain !**

Avec la taxe d'apprentissage, le lycée Jean Monnet accompagne tous les profils, quelles que soient les filières de formation.

Cette contribution financière nous permet de conduire nos élèves vers la construction de leur projet professionnel.

Elle participe à la création de nouveaux espaces, au développement d'opportunités européennes, au déploiement d'outils digitaux de dernière génération, ainsi qu'au remplacement de matériels obsolètes.

Le solde des 13 % de la taxe d'apprentissage à verser par les entreprises, participe ainsi à l'évolution de notre mission et à la formation de nos futurs diplômés.

# TAXE D'APPRENTISSAGE

LYCEE JEAN MONNET  
LES HERBIERS

LYCEE JEAN MONNET  
57 de la Demoiselle  
BP 20109  
85501 LES HERBIERS Cedex  
Tel : 02 51 64 80 00  
ce.0851400K@ac-nantes.fr

  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Lycée Jean Monnet  
Les Herbiers**